

Annexe 1

DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIÈRE ALIMENTATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 ; vu l'arrêté interministériel en date du 20 janvier 2004)

Service ou établissement :

Nom

Prénom

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet Autre

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

- demande l'ouverture d'un compte épargne-temps dans les conditions où ce dispositif est mis en œuvre au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi en relevant ;

- demande un premier versement sur son compte épargne-temps de jours de congés non pris.

Détail de la demande : année civile concernée : 200...

Jours de congés annuels

Droits à congés annuels (en jours) au titre de l'année civile de référence	Nbre de jours de congés annuels utilisés au cours de l'année de référence	Solde de jours de congés annuels non pris	Nbre de jours de congés annuels reportés sur l'année civile suivante	Nbre de jours de congés annuels dont le versement au CET est demandé

Jours de RTT

Nbre de jours RTT acquis au titre de l'année civile de référence	Nbre de jours RTT utilisés au cours de l'année de référence	Solde de jours RTT non pris	Solde de jours RTT dont le versement au CET est demandé	TOTAL des jours de congés annuels et de RTT versés au CET (22 jrs max.)

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Observations :

Date :

Signature :

Un agent ne peut ouvrir plusieurs comptes épargne-temps simultanément dans la fonction publique de l'État.

A

nnexe 2

DEMANDE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 ; vu l'arrêté interministériel en date du 20 janvier 2004)

Service ou établissement :

Nom

Prénom

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet Autre

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/ bureau/ secteur :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande le versement de jours de congés non pris sur son compte épargne-temps

Détail de la demande : année civile concernée : 200...

Jours de congés annuels

Droits à congés annuels (en jours) au titre de l'année civile de référence	Nbre de jours de congés annuels utilisés au cours de l'année de référence	Solde de jours de congés annuels non pris	Nbre de jours de congés annuels reportés sur l'année civile suivante	Nbre de jours de congés annuels dont le versement au CET est demandé

Jours de RTT

Nbre de jours RTT acquis au titre de l'année civile de référence	Nbre de jours RTT utilisés au cours de l'année de référence	Solde de jours RTT non pris	Solde de jours RTT dont le versement au CET est demandé	TOTAL des jours de congés annuels et de RTT versés au CET (22 jrs max.)

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Observations :

Date :

Signature :

Annexe 3**DEMANDE D'UTILISATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS**

(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 ; vu l'arrêté interministériel en date du 20 janvier 2004)

Service ou établissement :

Nom

Prénom

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail :

 Temps complet Autre

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande un congé au titre de son compte épargne-temps de : jours
du inclus au inclus.

Détail de la demande : année civile concernée : 200...

Date d'ouverture du CET	Date à laquelle l'agent a été informé qu'il a épargné 40 jours sur son CET (début du délai de 10 ans)	Date d'échéance du délai de dix ans	Nombre de jours épargnés à la date de la demande	Nombre de jours demandés (mini. 5 jrs) à débiter du CET	Solde du nombre de jours épargnés sur le CET

Les jours sollicités au titre du CET seront accolés à un congé annuel de jours
du au inclus.

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Observations :

Date :

Signature :